

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 8 avril 2015

N° de dossier : 10887/ 115805.00148

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro
R-3867-2013 Phase 1

Chère consœur,

La FCEI a pris connaissance de la réponse de Gaz Métro et de l'information fournie dans celle-ci.

La demande de la FCEI identifie trois faits nouveaux découlant de la réponse à la demande de renseignement numéro dont l'un est que la distribution des coûts découlant de ces évaluations suit une distribution normale. Cet élément est centrale à l'ensemble de la proposition de Gaz Métro parce qu'il est l'assise de la méthode d'épuration des données adoptée par Gaz Métro.

Gaz Métro écrit en réponse à la question 4.1.1 de la demande de renseignement no 3 de la Régie.

« Étape 1 : Loi normale

Lors de calculs précis sur les poses de conduites récentes, Gaz Métro a observé que les coûts de pose de conduites suivent une loi de distribution normale. À partir de cette information, Gaz Métro assume que les coûts de pose de conduites pour la totalité de son réseau suivent une loi de distribution normale. Gaz Métro tente donc dans un premier temps d'épurer l'échantillon de ses conduites afin que les coûts de celles-ci suivent une loi de distribution normale également. »

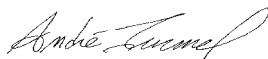
La FCEI soumet que le processus d'épuration de données est susceptible d'avoir un impact significatif sur le résultat de l'étude d'allocation.

La FCEI estime donc parfaitement légitime d'avoir la possibilité de valider l'hypothèse de normalité et de disposer d'un temps minimal pour ce faire.

La FCEI soumet finalement que, selon sa compréhension, sa demande no 1) ne génère aucun travail d'analyse additionnel puisque les données demandées existent déjà et ont été utilisées pour obtenir les résultats présentés en réponse à la question 8.2 de la pièce B-0045. De plus, en ce qui a trait aux tests statistiques (demandes 2 et 3), la FCEI ne demande pas de réaliser de nouvelles analyses, mais simplement de déposer celle existante, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/mb

c.c. : Gaz Métro
Intervenants